



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## APPEL D'OFFRES

**HYG-202107-58**

### **RÉFECTION AQUEDEC ET CHAUSSÉE SECTEUR JOLI-BOIS**

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson demande des soumissions pour des travaux de remplacement d'aqueduc et de reconstruction de chaussée dans le secteur Joli-Bois (longueur approximative de 1,7 km). Les travaux incluent la Phase 1 (longueur approximative de 1400 m) et la Phase 2 (longueur approximative de 215 m). Les travaux incluent le remplacement des conduites d'aqueduc existantes, la reconstruction de la structure de chaussée, le pavage, le remplacement de ponceaux ainsi que l'amélioration du drainage et d'autres travaux connexes.

À compter du 4 août 2021, les fournisseurs intéressés par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appels d'offres (SEAO) en consultant le site web [www.seao.ca](http://www.seao.ca) au coût établi par le SEAO.

Un cautionnement de soumission pour un montant équivalant à 10 % du montant total de la soumission, sous forme de chèque visé libellé au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ou de cautionnement doit accompagner la soumission et valide pour une période de 120 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions. Un engagement de la caution doit également accompagner la soumission pour l'émission d'un cautionnement d'exécution et une garantie des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, équivalant chacun à 50 % du montant total de la soumission incluant les taxes.

De plus, le contrat découlant du présent appel d'offres est assujéti à l'*Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO)*, l'*Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB)* et l'*Accord de libre-échange canadien (ALEC)*.

Les soumissions devront être présentées sur les documents prévus à cet effet et transmis dans des enveloppes scellées portant la mention "SOUMISSION – Remplacement conduite d'aqueduc et pavage # HYG-202107-58" et reçues **avant 15 h le 25 août 2021** au Service du greffe, au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0. Elles seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 4 août 2021

Judith Saint-Louis  
Greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis d'appel d'offres public ci-haut concernant le sujet précité à la page 30 de l'édition du 4 août 2021 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut et sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO).

Tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, je certifie par la présente que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville de même que sur le site Internet municipal.

Judith Saint-Louis  
Greffière

Ce : \_\_\_\_\_